

Désignation du ou des bénéficiaires en cas de décès

(Tous les champs marqués d'un * sont obligatoires et à compléter par vos soins de façon manuscrite, lisible et sans rature).

Vous bénéficiez d'un contrat permettant le versement de prestations en cas de décès. Cet imprimé vous permet d'indiquer qui seront le ou les bénéficiaires de ces prestations.

Attention :

- Si la désignation est incomplète ou ambiguë, nous ne pourrions pas verser immédiatement les prestations décès et devons attendre que le tribunal compétent détermine qui sont le ou les bénéficiaires.

- **Si vous avez un doute sur votre choix précédent, il convient de rédiger un nouveau formulaire.**

L'original de cet imprimé dûment complété est à retourner à :

VIVINTER - Gestion Prévoyance VALEO – Équinox - 23, allées de l'Europe 92584 CLICHY CEDEX

Informations relatives à l'entreprise (ces informations apparaissent sur votre bulletin de salaire) :

Référence du contrat *

Nom de l'entreprise *

N° SIREN de l'entreprise *

Adresse de l'entreprise *

CODE POSTAL*VILLE*

Informations relatives à l'assuré(e)

SEXE* : F M

NOM DE FAMILLE (de naissance) *

NOM D'USAGE (d'époux/d'épouse)

PRÉNOM(S)*

DATE DE NAISSANCE* VILLE DE NAISSANCE*

N° DU DÉPARTEMENT DE NAISSANCE (ou pays si naissance à l'étranger) *

ADRESSE*

CODE POSTAL*VILLE*

TÉL. DOMICILE OU PORTABLE*

E-MAIL* @

Sélectionnez le choix n° 1 (ci-dessous) OU le choix n° 2 (au verso)

CHOIX N°1 – BÉNÉFICIAIRES DÉSIGNÉS DANS MON CONTRAT

Versement des prestations conformément à la clause prévue dans ma notice d'information prévoyance

Cette clause prévoit les bénéficiaires suivants : votre conjoint, à défaut votre partenaire pacsé ou concubin, à défaut vos enfants, à défaut vos descendants, à défaut vos ascendants, à défaut vos héritiers. Pour savoir exactement qui sont les bénéficiaires prévus, reportez-vous au paragraphe « Désignation de bénéficiaire liée à la garantie décès » de votre notice d'information prévoyance.

J'ai pris connaissance de la clause prévue dans ma notice d'information et souhaite que les prestations soient versées conformément à cette clause :

OUI

NON (si non, compléter obligatoirement le verso de ce document)

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)*

Fait à Le*

À compléter uniquement si vous refusez le choix n° 1

Nom – Prénom de l'assuré(e) : Date de naissance :/...../.....

CHOIX N°2 – DÉSIGNATION PARTICULIÈRE DE BÉNÉFICIAIRES

Je souhaite désigner d'autres bénéficiaires que ceux prévus dans mon contrat.

Il convient de nommer votre bénéficiaire soit par sa qualité (conjoint, partenaire pacsé, concubin, enfant, père, mère,...) soit par son nom en indiquant obligatoirement :

- le nom de naissance
- le nom d'époux/épouse, s'il y a lieu
- le prénom
- la date et le lieu de naissance
- l'adresse postale

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à

Le*

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)*

RECOMMANDATIONS POUR BIEN COMPLÉTER VOTRE DÉSIGNATION PARTICULIÈRE DE BÉNÉFICIAIRES

Nous vous conseillons de désigner plusieurs personnes car si, au moment du décès, l'unique bénéficiaire désigné était lui-même décédé, les prestations seraient alors réintégrées à la succession, ce qui entraînerait une perte des avantages fiscaux liés à votre contrat.

Attention : lorsque vous désignez plusieurs bénéficiaires, il est important de préciser l'ordre de priorité ou le pourcentage attribué à chacun d'eux.

Cas n° 1 : vous souhaitez que le capital soit versé en totalité au 1^{er} bénéficiaire désigné, et si celui-ci était décédé, au bénéficiaire suivant.

Rédigez votre désignation comme suit : « Monsieur X..., à défaut à Madame Y... »

Cas n° 2 : vous souhaitez que le capital soit réparti à égale proportion entre les différents bénéficiaires.

Rédigez votre désignation comme suit : « Monsieur X..., Madame Y..., Monsieur Z..., par parts égales, en cas de décès de l'un deux, sa part reviendra aux survivants. »

Si vous souhaitez désigner vos parents : « Mon père et ma mère par parts égales, en cas de décès de l'un deux, sa part reviendra au survivant. »

Cas n° 3 : vous souhaitez que le capital soit réparti entre les différents bénéficiaires.

Rédigez votre désignation comme suit :

- « XX % à Monsieur X..., à défaut à Mademoiselle S... ;
- XX % à Madame Y..., à défaut à Monsieur P... ;
- XX % à Monsieur Z..., à défaut à Madame G....

» Vérifiez que le total soit bien égal à 100 %.

Cas n° 4 : vous souhaitez désigner vos enfants, à défaut vos petits-enfants :

Rédigez votre désignation comme suit : « Mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales. »

Nous vous invitons enfin à terminer systématiquement votre désignation particulière par « à défaut à mes héritiers » afin d'éviter que le capital soit réintégré à la succession.